



MAIRIE DE
GUESNAIN
(NORD)

**ARRETE TEMPORAIRE PORTANT SUR LA
RESTRICTION DE LA CIRCULATION ET DU
STATIONNEMENT AU DROIT DES TRAVAUX DANS LA
RUE OSCAR DESMARETZ.**

Arrêté de police N° 16/2021 (ST) du 25 février 2021

Le Maire de la commune de GUESNAIN,
Vu l'article L2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales
Vu le code de la route,
Vu la demande écrite formulée par la société Delcroix TP
Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de nature à
assurer la sécurité routière, piétonne et cycliste dans la rue Oscar
Desmaretz dans le cadre du remplacement d'une canalisation d'eau
potable pour le compte de Noréade.

ARRETE

- Article 1** Des travaux de rénovation du réseau d'eau potable seront réalisés à partir du lundi 15 mars 2021 et pour une durée de 02 mois dans la rue Oscar Desmaretz angle de la rue Paul Eluard et en direction de la rue Casimir Beugnet à Dechy.
- Article 2** Pendant toute la durée des travaux, une partie de la rue Oscar Desmaretz sera interdite à la circulation sauf riverains, véhicules de collecte des ordures ménagères et services de secours dans les deux sens de circulation et le stationnement supprimé sur l'emprise des travaux de 07h30 à 17h00.
Une déviation sera mise en place via la rue Paul Eluard et Arthur Ramette pour rejoindre la RD645
- Article 3** L'entreprise Delcroix TP exécutera les travaux et se chargera de la mise en place de la signalisation réglementaire.
- Article 4** L'entreprise DELCROIX TP dont le siège est situé au 106 rue d'Hauterive 59199 Bruille Saint Amand
Monsieur le Commissaire Divisionnaire, Chef de District de Police de DOUAI
Monsieur le Commissaire de Police de SIN LE NOBLE sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à GUESNAIN,
Le 25 février 2021

Le Maire,
Maryline Lucas





Demande d'arrêt de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1



Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur : Particulier Service public Maître d'œuvre ou conducteur d'opération Entreprise

Nom : VAUTHEROT Prénom : Anthony
Dénomination : DELCROIX TP SAS Représenté par :
Adresse Numéro : 106 r Extension : Nom de la voie : ue de Hauterive
Code postal 5 9 1 9 9 Localité : BRUILLE ST AMAND Pays : France
Téléphone 0 6 8 1 4 0 7 5 2 3 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : a.vautherot@delcroix-tp.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal Localité : Pays :
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel :

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°
Hors agglomération En agglomération
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : R CASIMIR BEUGNET / R OSCAR
DESMARETZ
Code postal 5 9 2 8 7 Localité : GUESNAIN

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence :
Description des travaux :
Pose d'un réseau d'eau potable
N° de chantier délivré par la Collectivité ⁽⁹⁾ :
Date prévue de début des travaux : 1 5 0 3 2 0 2 1 Durée des travaux (en jours calendaires) : 3 3

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 3 3 Date de début de réglementation 1 5 0 3 2 0 2 1
Restriction sur section courante Restriction sur bretelles
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants
Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation
Basculement de circulation sur chaussée opposée
Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement
Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue
Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s)

⁽⁹⁾ N° délivré par la Collectivité lorsque vous avez déclaré votre intention de réaliser des travaux. Exemple : N° Lyvia pour Lyon Métropole

Interdiction de :

Circuler

Véhicules légers
poids lourds

Stationner

véhicules légers
poids lourds

Dépasser

véhicules légers
poids lourds

Vitesse limitée à : km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

Déviation par la RD645, rue Arthur Ramette et la rue Paul Eluard.

Plan de déviation joint.

Autres prescriptions :

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise spécialité

Nom : Prénom :

Dénomination : Représenté par :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal Localité : Pays :

Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel :

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} Schéma de signalisation

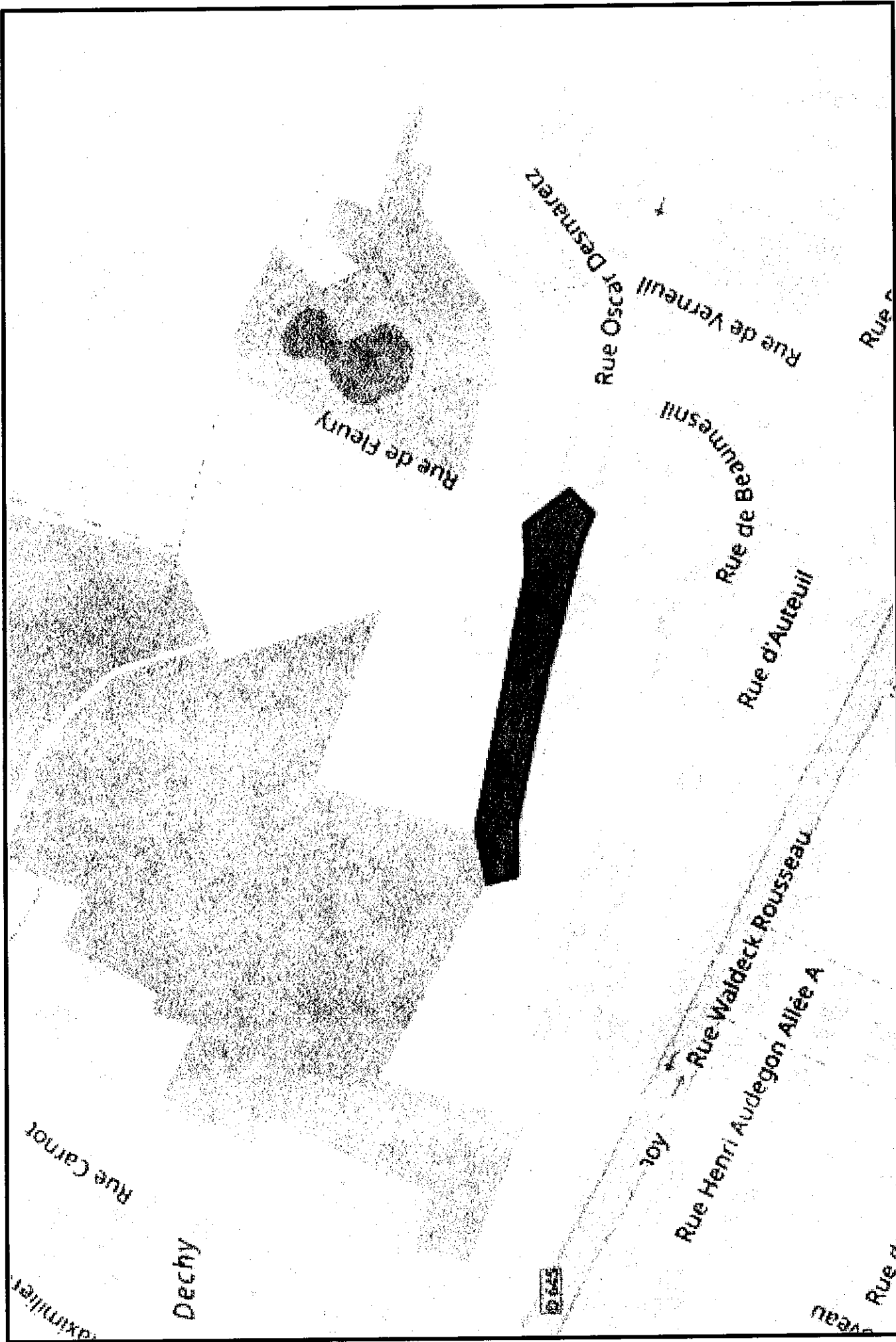
Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : BRUILLE ST AMAND

Le : 1 5 0 2 2 0 2 1

Nom : VAUTHEROT Prénom : Anthony Qualité :



(50.352806 3.134137);(50.352621 3.134201);(50.352614 3.134748);(50.352402 3.136368);(50.352155 3.137806);(50.352080 3.138074);(50.352237 3.138321);(50.352539 3.137967);(50.352532 3.137420);(50.352881 3.134695);(50.352806 3.134137);



Le 15/02/2021

Objet: Fichiers transmis avec le document

Madame, Monsieur,

Pour consulter les fichiers transmis avec notre document, veuillez cliquer sur le ou les liens suivants :

guesnain rue Oscar Desmaretz.pdf : <https://dl.sogelink.fr/?G9ueiPFI>

Nous nous tenons à votre disposition pour tout complément d'information.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations respectueuses.

Le service technique Sogelink